



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE

CERTIFICAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Bâtiment public

Valide jusqu'au : 06/12/2023

Numéro : P2022.12-0018

Établi par : 0427237

BÂTIMENT

Palais de la Nation, Place de la Nation 1, 1000 Bruxelles

Organisation(s) publique(s): Sénat de Belgique, Chambre des Représentants

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

FAIBLE CONSOMMATEUR

A < 77

B 77 - 190

C 191 - 304

D 305 - 418

E 419 - 532

F 533 - 646

G > 646

Performance énergétique moyenne
Services administratifs

B-

GRAND POTENTIEL D'AMÉLIORATION

Consommation d'énergie primaire annuelle par m²:

162 [kWhEP/(m².an)]

ÉMISSIONS DE CO₂

27 kg éq CO₂/(m².an), soit 1,000,161 kg éq CO₂/an pour le bâtiment public.

Par rapport aux autres bâtiments publics de même catégorie, c'est :

PEU

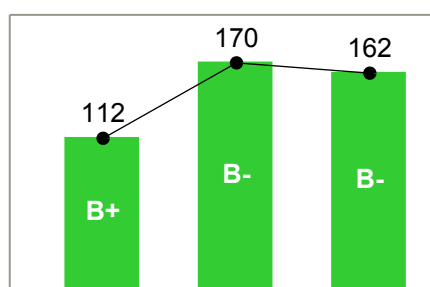
BEAUCOUP

COÛTS

11 €/m², soit 413,400 € pour le bâtiment public (estimé selon les prix du marché)

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION

Consommation
d'énergie primaire
annuelle par m²
[kWhEP/(m².an)] :



Ce bâtiment public a atteint en 2021 une performance énergétique équivalant à la classe B-

TRES BIEN !

Année certifiée:	2019	2020	2021
Consommation [MWh/an] dont:	1,850	4,487	4,195
Electricité	22 %	27 %	28 %
Combustible	78 %	73 %	72 %



ANNÉE CERTIFIÉE: 2021

SURFACE: 37,043 m²

RECOMMANDATIONS

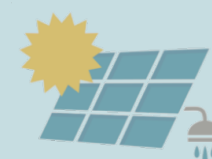
Pour réduire les besoins en énergie de ce bâtiment public, le certificateur conseille de:

1. Etudier la faisabilité d'une installation complémentaire de panneaux photovoltaïques.
2. Suite à une étude des installations HVAC, une optimisation pour la salle M Sénat est prévue. Les machines de refroidissement Chambre seront remplacées par des machines économes en énergie.
3. Sensibilisation du personnel à la sobriété énergétique et à la gestion du chauffage en lien avec le télétravail.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

CE BÂTIMENT A PRODUIT DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN 2021

Au moyen de :



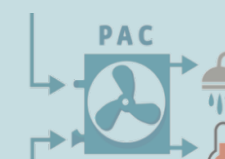
Panneaux solaires thermiques

×



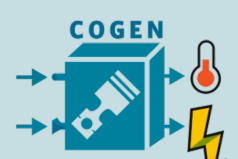
Panneaux photovoltaïques

✓



Pompe à chaleur

×



Cogénération

✓

REMARQUES

D'où viennent ces chiffres ?

Tous les indicateurs sont calculés à partir des mesures des consommations d'énergie des organisations publiques reprises sur ce certificat, lesquelles sont normalisées en fonction du climat. La consommation d'énergie primaire annuelle par m² est ensuite calculée en convertissant d'abord la consommation normalisée en énergie primaire, puis en divisant le résultat obtenu par la surface certifiée.